



Activités Sociales et Culturelles

Les Orientations du SNU Grand Est

2017

Alors que les élus CE ont voté les grandes lignes des prestations 2017 par 10 voix contre 9 ... (et malgré le fait que le CE n'ait officiellement pas encore communiqué sur celles-ci, ni sur la démission de la moitié du bureau de gestion CFDT-CFTC ! – préférant sans doute laisser les 3 syndicats de la nouvelle majorité le faire ...), **il est bon de rappeler les propositions du SNU, de montrer à tous qu'une autre voie est encore possible ! Et de rappeler que le CE, ce n'est pas qu'un budget, des montants ou des lignes budgétaires, c'est surtout et avant tout un investissement et une volonté de se retrousser les manches concrètement** pour les agents !

Propositions des élu-e-s SNU au CE Grand Est

« Principes » fondamentaux et de gestion :

- Accès aux **prestations pour tous les salariés** (sans délai de carence)
- Adaptées à la vie des agents
- Adaptées à la typologie des agents (jeune, moins jeune, cadre, agent de maîtrise, employé, famille, célibataire, etc.)
- Mise en place d'une commission ASC avec **une réelle** fonction
- Prise en compte de la situation financière des familles par une distinction matérialisée par 7 tranches de quotient familial pour les prestations suivantes : dotation AGENT, enfant, et vacances et certains voyages-week-end de plus de 2 nuits !
- Accès aux prestations pour les enfants de familles recomposées (enfant rattaché fiscalement à l'agent Pôle emploi)
- **Faire vivre le CE - Œuvres Sociales** : organisation de sorties, manifestations de proximité (week-ends, voyages, sorties à la journée, etc.)
- Aide à la rentrée scolaire modulée **en fonction du niveau de scolarité**
- Versement de l'aide aux enfants handicapés sur 12 mois
- Accès à certaines prestations pour les collègues retraités (carte inter-CE / billetterie/parcs/cinéma)
- **Un CE avec Innovation, ambition, inventivité** **OBJECTIF : la satisfaction des AGENTS**
- Obligation d'une gestion transparente des comptes et obligation de recourir à des devis comparatifs
- Prise en compte des situations personnelles (secours sociaux, etc.)
- Favoriser l'accès aux loisirs, à la culture, au voyage, aux locations de vacances
- Adhésion à la CNASC - CCE
- Répartition selon le Principe du 60 % Agent – 40 % Enfant

Le Quotient Familial : Quotient familial = Revenu fiscal de référence / nombre de part fiscale *

*ajouter une demi-part pour les agent(e)s seul(e)s et pour les agent(e)s seul(e)s élevant un ou des enfants

Répartition du QF en 7 tranches :

Tranche A : QF = 0 à 13 500 euros

Tranche B : QF = 13 501 à 14 500 euros

Tranche C : QF = 14 501 à 16 500 euros

Tranche D : QF = 16 501 à 18 500 euros

Tranche E : QF = 18 501 à 20 500 euros

Tranche F : QF = 20501 à 22 500 euros

Tranche G : QF à plus de 22 501 euros

Aucune obligation de transmettre son **revenu fiscal de référence**: Dans ce cas, application de la tranche G.

Le quotient familial est un outil de mesure des ressources mensuelles des familles qui tient compte à la fois de leurs revenus et/ou de remplacement et de leur composition familiale. Il est actualisé lorsqu'il y a un changement de situation familiale, professionnelle etc...

Il est utilisé par la Caf, par exemple pour l'attribution d'aides financières individuelles, mais aussi par les mairies, les CCAS, les CE, les associations du secteur périscolaire ou accueil de loisirs pour appliquer des tarifs en fonction de la situation financière de la famille.

Calcul du nombre de parts :

Couple ou personne isolée = 2*

1er enfant à charge au sens Pf = 0,5*

2ème enfant à charge au sens Pf = 0,5*

3ème enfant à charge au sens Pf = 1*

par enfant supplémentaire ou par enfant handicapé* = + 0,5



LES PRESTATIONS

• LES PRESTATIONS AGENT(E)S

- Aide aux vacances

Cette aide est versée sur demande de l'agent, soit en chèques vacances soit en remboursement sur facture d'un montant compris entre 200 € et 400 € **suivant la tranche du QF**

Exemple : par chèques vacances pour une commande de 800 € dans la tranche A, aide du CE de 400€ .

Par chèques vacances, pour une commande de 800 € dans la tranche F, aide du CE de 200 €.

Tranche A = 400 euros

Tranche B = 370 euros

Tranche C = 340 euros

Tranche D = 300 euros

Tranche E = 260 euros

Tranche F = 230 euros

Tranche G = 200 euros

- Dotation AGENT

Cette dotation est versée à l'agent pour un montant compris entre 75€ et 150€ selon la tranche du quotient familial.

Tranche A = 150 euros

Tranche B = 150 euros

Tranche C = 100 euros

Tranche D = 100 euros

Tranche E = 100 euros

Tranche F = 75 euros

Tranche G = 75 euros

- Dotation Activités culture, sport/ Participation Billetterie

Cette aide est versée directement au crédit des agents sur leur compte personnel KALIDEA (puisque ce compte a déjà été voté par le CE): 50€.

- Etrences de Noël

Cette dotation est versée à chaque agent pour un montant de 40 €.

- Evènements familiaux : Retraite/Décès/Naissance/Mariage

Cette dotation est versée à chaque agent concerné pour un montant de 40€.

- **Aide Sociale d'Urgence (Dons/Prêts sociaux)** : Aide financière accordée à l'agent dans la limite de 2 000€ selon les règles URSSAF, après passage du dossier en commission Secours d'urgence, sous forme de dons ou prêts (et après recours impératif à l'assistance sociale) - Budget total : 70 000 euros

• Les PRESTATIONS ENFANTS

-Dotation Vacances Enfant (en ANCV ou Remboursement)

Cette dotation est versée à l'agent pour un montant compris entre 75€ et 150€ selon la tranche du quotient familial.

Tranche A = 150 euros

Tranche B = 150 euros

Tranche C = 100 euros

Tranche D = 100 euros

Tranche E = 100 euros

Tranche F = 75 euros

Tranche G = 75 euros

- **Aide à la rentrée scolaire** - carte cadeau montant différent selon âge/niveau études de 40 à 60 euros

- 6 à 11 ans (Primaire)

- 12 à 15 ans (Collège)

- 16 à 18 ans (Lycée)

- 18 à 25 ans (Université)

- **Prestation Aide Etudes enfants handicapés**

Pour les enfants de moins de 20 ans : 140 €/mois sur 12 mois : 1680 euros

Pour les enfants de 20 à 27 ans : 110€/mois sur 12 mois : 1320 euros

Cette aide versée mensuellement sur demande

- **Noël enfants** Carte de Noël d'une valeur de 35 euros pour tous les enfants de 0 à 18 ans.

- **Garde d'enfants**

Dotation sur demande versée sur facture dans la limite de 2€/jour.

• LES SORTIES JOURNEE / WEEK-ENDS / VOYAGES

Pour le SNU, il est essentiel que la commission ASC joue son rôle en organisant des activités en tenant compte des souhaits des agents, des tailles et des diversités des territoires etc. (voir également le résultat de l'enquête SNU sur les ASC en pj)

• LOCATIONS VACANCES / REDUCTIONS VACANCES

4400 salariés c'est un avantage pour peser dans les négociations avec des PARTENAIRES / fournisseurs.

Distribuer des chèques vacances c'est bien ! mais permettre aux 4400 salariés du GRAND EST de payer moins cher leurs vacances c'est mieux !

Le SNU peut mettre en place une **liste de partenaires vacances/week ends** pour faire bénéficier de réductions aux agents. Et propose de mettre en place des locations pour les vacances d'été à tarif négociés CE !

Acheter des semaines de vacances pour 4400 salariés ce n'est pas le même tarif que le faire individuellement !

Pour info les budgets sont les suivants :

Budgets 2017

| | ASC | | Fonctionnement |
|------------------|---------------------|--------------|-------------------|
| Dotations | 2,5 % | 1,30% | 0,20% |
| Total | 3 611 101,92 | | 288 888,16 |

Auxquels ils convient de rajouter **les reliquats de BUDGETS 2016** dont le montant n'a toujours pas été communiqué par le bureau de gestion aux élus CE ...

Nous vous avons sollicité, vous avez répondu !



L'enquête SNU sur les œuvres sociales, Les Résultats

1048 agents-abonnés SNU ont répondu au questionnaire Œuvres SOCIALES et CULTURELLES - SNU !

Merci !

Nous vous avons questionné sur les prestations qui pourraient vous intéresser. Vos réponses ci-dessous

| | OUI | NON | NON CONCERNE |
|---|-------|-------|--------------|
| Locations appartenant au CE (chalet,mobil homes) | 63,2% | 34,3% | 2,5% |
| Locations Eté | 64,5% | 32,7% | 2,8% |
| Autres locations tout au long de l'année | 61,3% | 34,8% | 3,9% |
| Appart'hotel Adagio | 50,6% | 43,8% | 5,7% |
| Sorties Week-end | 62,1% | 35,3% | 2,6% |
| Voyage | 56,3% | 39,4% | 4,4% |
| Sorties Journée (parc...) | 65,6% | 31,8% | 2,6% |
| Dotation (Chèques vacances) Enfant – de 18 ans | 61,0% | 11,3% | 27,7% |
| Dotation (Chèques vacances) Agent | 98,7% | 1,2% | 0,1% |
| Fete de Noël des agents | 48,7% | 44,3% | 7,0% |
| Aide sociale d'urgence | 44,8% | 29,5% | 25,7% |
| Chèques Aide aux Vacances | 67,9% | 22,6% | 9,4% |
| Garde d'enfants (-de 3, périscol.) | 23,5% | 22,9% | 53,7% |
| Etrences de NOEL | 77,2% | 17,5% | 5,3% |
| Etudes 18-24 ans | 37,0% | 18,6% | 44,3% |
| Etudes Enfant handicapé | 14,2% | 22,2% | 63,7% |
| Participation Billetterie | 84,6% | 14,0% | 1,4% |
| Carte Inter-CE | 63,4% | 31,7% | 4,8% |
| Coup de Cœur Billetterie | 57,1% | 38,7% | 4,2% |
| Ventes spéciales Billetterie | 66,3% | 30,2% | 3,5% |
| Evenements familiaux | 71,7% | 21,9% | 6,4% |
| Partenariat CE | 64,7% | 30,3% | 5,0% |
| Adhésion Activités Culture-Sport | 73,9% | 21,1% | 5,0% |
| Partenariat avec d'autres CE | 62,7% | 31,3% | 6,0% |
| Cadeaux de Noël | 61,2% | 34,4% | 4,4% |
| Prêts sociaux | 46,0% | 31,0% | 23,0% |
| Chèques vacances | 98,0% | 1,8% | 0,2% |
| Chèques cadeaux | 96,1% | 3,4% | 0,5% |
| Chèques rentrée scolaire | 56,0% | 17,5% | 26,5% |
| Service à la personne | 40,0% | 40,2% | 19,8% |
| Aide à domicile / aide aux devoirs | 32,8% | 42,0% | 25,2% |
| Travaux domestiques/jardinage | 37,6% | 45,0% | 17,3% |
| Aide aux idées alternatives (partage transport / paniers legumes) | 43,9% | 45,5% | 10,6% |

Quelques prestations ne recueille pas une majorité d'avis positif, avec, pour ces prestations, un pourcentage assez élevé d'agents se disant non concerné par la proposition

| | OUI | NON |
|--|-------|-------|
| B-1 Selon vous, les activités sociales doivent être accessibles aux salariés en fonction des seuls revenus du salarié ? | 43,1% | 56,9% |
| B-2 Puisque toute la famille utilise les prestations, selon vous, les activités sociales doivent être accessibles, [en fonction des revenus du foyer] | 50,6% | 49,4% |
| B-2 Puisque toute la famille utilise les prestations, selon vous, les activités sociales doivent être accessibles, [en utilisant des tranches de revenus] | 56,0% | 44,0% |
| B-2 Puisque toute la famille utilise les prestations, selon vous, les activités sociales doivent être accessibles, [en fonction de votre catégorie (employé, agent de maîtrise, cadre)] | 49,4% | 50,6% |

- **57 %** des agents ne souhaitent pas que la répartition des actions sociales se fasse en fonction des seuls revenus du salarié (prise en compte des revenus du foyer)
- **56%** souhaitent que cette répartition s'effectue en fonction de tranche de revenu de la famille

| | OUI | NON |
|--|-------|-------|
| C-1 Attendez vous de votre CE qu'il gère lui-même ses prestations ? Trouvez vous cet investissement normal de la part d'un CE ? | 95,8% | 4,2% |
| C-1 Attendez vous de votre CE qu'il gère lui-même ses prestations ? Est-ce la fonction des élus de CE et de la commission Œuvres sociales ? | 93,0% | 7,0% |
| C-1 Attendez vous de votre CE qu'il gère lui-même ses prestations ? Trouveriez vous normal de sous traiter, moyennant finance, cette gestion ? | 10,7% | 89,3% |

Les agents attendent que les élus CE et les membres de la commission s'investissent pleinement sur la gestion des œuvres sociales, au bénéfice de tous les agents

| | Tres Intéressant | Plutôt Intéressant | Peu Intéressant | Inintéressant |
|---|------------------|--------------------|-----------------|---------------|
| D-5 Concernant les voyages, quels types d'offres de voyages a votre préférence ? [Intérêt pour plus de Weekends ou courts séjours et en conséquence moins de grands voyages] | 39,0% | 34,6% | 13,9% | 12,4% |
| D-5 Concernant les voyages, quels types d'offres de voyages a votre préférence ? [Intérêt pour répartition équilibrée entre grands Voyages et weekends ou courts séjours] | 34,5% | 35,8% | 15,7% | 14,0% |
| D-5 Concernant les voyages, quels types d'offres de voyages a votre préférence ? [Intérêt pour plus de grands voyages et en conséquence moins de weekends ou de courts séjours] | 10,0% | 19,0% | 38,4% | 32,5% |

Les voyages ? Une majorité (très intéressant + plutôt intéressant) privilégie un bon équilibre entre propositions de grand voyage et court séjours/Weekend (avec une préférence affichée pour les courts séjours)

Nous ne pouvons faire part de tous les commentaires et remarques présents dans ce questionnaire.

En résumé, nous pouvons vous dire que nous avons reçu de tout : des encouragements, des remerciements, des suggestions, des menaces, des propos limites insultants, des regrets, des espoirs, des envies.

Vous pouvez compter sur vos représentants SNU pour vous représenter et porter ainsi les souhaits qui se sont majoritairement et massivement exprimés

Quelques rappels utiles :

BUDGET PREVISIONNEL œuvres sociales : Le SNU s'est abstenu sur la proposition de budget présentée par l'ancien bureau de gestion CFDT-CFTC

Pourquoi ?

- Le SNU n'a pas voulu voter CONTRE et prendre le risque de retarder la mise en place de PRESTATIONS Œuvres sociales en Grand Est... **Pour le SNU, les Œuvres sociales sont une priorité !** et tout le monde attend du CE et notamment de la majorité de gestion (Cfdt-Cftc) que les choses avancent enfin (le CE est en place depuis 9 mois ...) sur la base des « programmes » qu'ils ont annoncé avant les élections !!
- Le SNU n'a pas retrouvé un certain nombre de dispositions légales (le respect de l'accord décès – LORRAINE- par exemple !) et habituelles dans un CE
- Le SNU malgré plusieurs demandes au bureau du CE n'a pas connaissance du résultat des fichiers sociaux (combien d'enfants ? Combien d'agents ? par contrat, par catégorie professionnelle, par revenu (avis d'imposition)...) Tous les Eléments actuellement connus par tous les membres du bureau du CE (CFDT-CFTC) et cachés aux membres du CE...
- Pour le SNU il y a un vrai problème de méthode dans ce qui est présenté par petites touches par la majorité de gestion.
- Le SNU a alerté sur l'obligation de distinction des budgets (ASC et Fonctionnement) et rappelé certains principes de gestion et notamment sur le financement de charges ASC/Œuvres sociales en utilisant le budget de fonctionnement !
- Le SNU avait un autre budget à présenter ...

A SAVOIR : La Direction Régionale (DR) a annoncé un contrôle URSSAF actuellement à la DG

Le SNU a donc rappelé ses PRINCIPES FONDAMENTAUX et de Gestion
voir « *Les Principes fondamentaux et de gestion des ASC pour 2017 - SNU* »

Le SNU a voté POUR :

- L'achat d'un logiciel de Gestion,
- D'un site CE (un portail plus exactement)
- D'une protection juridique vie quotidienne
- Et d'une offre Billetterie avec la société KALIDEA pour tous les salariés et les anciens salariés

Pour le SNU, il est essentiel que le CE et ses élus se dotent d'outils adéquats pour le fonctionnement et pour les salariés !

Cet achat de logiciel CE nous semble donc impératif tout comme le fait que les agents puissent s'acheter de la billetterie moins chère !

Cependant :

- Pour le SNU et au vu du budget, l'achat par le CE de la carte INTERCEA et/ou CEZAM (au choix de l'agent) est possible sans que le salarié ne soit obligé de se la financer ... !
- Il va vite falloir décider si on attribue une somme à chaque agent ou non et selon quels critères

Le SNU A EGALEMENT VOTE POUR LA RELANCE DES LOCATIONS DES ANCIENS BIENS DU CE Lorraine donnés au CE Grand Est (chalet à XONRUPT LONGEMER et MOBILS HOMES à Saint AYGULF (83) , VALRAS (Languedoc), et Saint Pol de Léon (Bretagne) ! Il était temps !!